

Le Burundi compte sur le Kenya pour accélérer le processus d'adhésion à l'IFAC

@rib News, 28/10/2018 – Source Xinhua – Le Burundi compte sur le parrainage du Kenya pour accélérer le processus d'adhésion à la Fédération internationale des experts-comptables (International Federation of Accountants, IFAC), a déclaré mercredi à Bujumbura M. Patrick Ndayishimiye, expert burundais en fiscalité et secrétaire général de l'Ordre Professionnels Comptables du Burundi (OPC).

L'IFAC, qui chapeaute tous les ordres professionnels comptables du monde et dicte les normes internationales en matière de profession comptable, est basée aux Etats-Unis avec des antennes régionales dans divers coins de la planète. M. Ndayishimiye s'entretenait avec Xinhua en marge d'une cérémonie d'ouverture des assises du troisième congrès de l'OPC placées sous un thème ainsi intitulé : "la comptabilité au service de la fiscalité et de l'économie". Le mémorandum d'entente matérialisant le lancement de ce parrainage kenyan, a été signé fin mars 2017 à Nairobi (Kenya) entre l'OPC du Burundi et l'Ordre des Professionnels Comptables du Kenya connu sous l'acronyme anglais de "Institute Certificate Public Accountant Kenya" (ICPAK) afin que la profession comptable au Burundi soit modernisée conformément aux normes internationales en la matière. "En effet, pour adhérer à l'IFAC, le dispositif législatif ad hoc exige de disposer d'un parrain. Dans ce cadre, l'IFAC a demandé à l'OPC du Burundi de se faire parrainer par un Ordre des Professionnels Comptables d'un pays de la sous-région d'Afrique de l'Est, qui est performant. Et quand on a analysé de près les ordres de professionnels comptables se trouvant dans les six pays de la Communauté Est-Africaine (CEA), le choix a porté sur l'ICPAK du Kenya d'abord parce que son adhésion à l'IFAC remonte à plusieurs années", a-t-il précisé. Créée en 2000, la CEA regroupe ce jour six Etats : Burundi, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda et Soudan du Sud. Le choix porté sur l'ICPAK du Kenya pour parrainer l'OPC du Burundi, a-t-il ajouté, a été motivé également par le fait que cet Ordre a un niveau de performance professionnelle "relativement élevé", mais aussi par le fait qu'il vient de parrainer l'Ordre des Professionnels du Rwanda avec succès. "Ainsi, fort de cette expérience, l'OPC du Burundi a décidé de choisir comme parrain l'ICPAK du Kenya pour donner un coup d'accélérateur au processus d'adhésion à l'IFAC", a-t-il expliqué. L'aboutissement du processus à l'adhésion effective de l'OPC à l'IFAC, a-t-il poursuivi, ouvrira le Burundi au boulevard de formation de ses professionnels comptables pour renforcer leurs capacités opérationnelles et pour améliorer les conditions de "discipline" et de contrôle-qualité. Donc, a-t-il insisté, l'adhésion à l'IFAC est la voie obligatoire de passage pour moderniser la profession comptable au Burundi. M. Ndayishimiye a relevé qu'avec l'adhésion intégrale de l'OPC burundais à l'IFAC projetée pour l'horizon 2020, le Burundi pourra relever la qualité de formation des professionnels comptables. "En effet, au Burundi, nous n'avons pas beaucoup d'experts comptables. Nous n'avons même pas le cursus conduisant à l'expertise comptable. C'est pourquoi, avant d'adhérer effectivement à l'IFAC, il faudra préalablement mettre sur pied ce cursus de formation d'experts comptables conformément aux normes internationales en la matière", a-t-il affirmé. Sur les défis, Ndayishimiye a souligné que le "plus gros défi" à relever pour la profession comptable au Burundi, est la mise sur pied d'un Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui cadre avec la situation actuelle de l'économie burundaise. "Il sied de faire remarquer que le CNC existant date de 1974 ; et, partant, ne cadre plus avec les réalités actuelles du Burundi contemporain", a-t-il fait remarquer. De telles innovations, a-t-il renchérit, permettrait à ce que le paysage burundais soit doté d'un nombre suffisant d'experts comptables. Selon M. Ndayishimiye, fin 2017, le Burundi disposait autour de 10 experts-comptables dont la majorité travaille à l'étranger. L'OPC du Burundi, qui regroupe aujourd'hui 600 membres, est principalement composé de trois catégories : les auditeurs, les comptables et les conseillers fiscaux. Auparavant, M. Jean-Liévin Gakwavu, assistant du ministre burundais des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, avait formulé les attentes du gouvernement burundais sur ces assises du troisième congrès de l'OPC. "En tant que partenaires de l'Etat et des entreprises, votre engagement à accompagner l'accélération de l'adhésion de votre Ordre à l'IFAC, devrait aider, par la qualité de l'information financière disponible, à mieux collecter les ressources de l'Etat et à améliorer la gestion des dites ressources pour une meilleure prise en compte des ambitions de développement", a-t-il estimé.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});